

COURRIEL

Repentigny, le 3 août 2017

Objet : Demande d'accès concernant le 96, Montée Masson à Mascouche

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 24 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

1. Rapport de vérification du 22 janvier 2013, 2 pages
2. Avis de non-conformité du 10 septembre 2012, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 10 septembre 2012, 4 pages
4. Avis d'infraction du 29 novembre 2011, 2 pages
5. Rapport d'inspection du 2 janvier 2011, 4 pages
6. Rapport de vérification halocarbures, 29 septembre 2008, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

0

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

1. Identification

Date de la vérification : 2012-11-26	Heure de début : 11 h 00	Heure de fin : 15 h 40
Nom de la personne qui procède à la vérification : Gabriel Desrosiers		

N° intervention : 300709189	Type d'intervention : Suivi de manquement sans inspection
N° gestion documentaire : 7820-14-01-00035-00	N° du rapport de vérification: 400987262
N° demande : 200168346	Type de demande : programme de contrôle
But de la vérification : Faire le suivi des manquements de l'avis de non-conformité datée du 10 septembre 2012.	

Lieu concerné par la vérification	
Nom du lieu : Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.	
Nom usuel du lieu :	
NO DU LIEU : 22736565	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu : 96-C, Montée Masson, Mascouche Qc, J7K 3B5	
Coordonnées géographiques du lieu :	

Intervenant(s) du lieu			
Nom (personne ou municipalité)	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.	propriétaire	66, rue Dubois suite 104, St-Eustache Qc J7P 4W9	22736565

Personnes contactées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Autres pièces annexées au rapport de vérification		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Document		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

2. Mise en contexte (facultatif)

Suite à l'inspection effectuée le 16 novembre 2011, un avis de non-conformité a été transmis le 29 novembre 2011 à *Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.* (l'exploitant)

L'avis portait sur les manquements suivants :

- Ne pas tenir un registre d'utilisation des pesticides contenant toutes les informations demandées.
Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, article 51
- Ne pas entreposer les pesticides dans un lieu doté d'un aménagement de rétention.
Code de gestion des pesticides, article 18
- Ne pas effectuer les opérations de préparation et de chargement des pesticides dans un aménagement de rétention.
Code de gestion des pesticides, article 69

Le 19 décembre 2011, nous recevons le plan des correctifs de l'exploitant. Ce dernier m'informe que l'entreprise est fermée pour la période hivernale et que les trois manquements seront corrigés aux printemps.

Le 21 août 2012, je fais une inspection chez l'exploitant pour vérifier la correction des manquements et pour vérifier l'ensemble de la réglementation sur les pesticides.

Lors de cette inspection, je constate :

- que le manquement à l'article 69 du Code de gestion des pesticides est dûment corrigé.
- que le manquement à l'article 51 du (RPCVUP) *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides* n'a pas été corrigé.
- que le manquement à l'article 18 du Code de gestion des pesticides, pour ne pas avoir entreposé les pesticides dans un lieu doté d'un aménagement de rétention n'a pas été corrigé.

Le 5 septembre 2012, je reçois une facture d'achat de pesticides de l'exploitant.

Le 10 septembre 2012, un avis de non-conformité est transmis à l'exploitant pour les manquements aux articles 51 du RPCVUP et 18 du Code de gestion des pesticides. Le 24 septembre 2012, je reçois le plan des correctifs de l'exploitant.

3. Description de la vérification

Le 26 novembre 2012, je fais la vérification de plan des correctifs reçu le 24 septembre.

L'exploitant m'informe que les techniciens ont été avisés de l'importance de bien ranger les pesticides dans les contenants prévus à cet effet. L'exploitant joint au plan, une photographie d'une affiche indiquant « S.V.P. REPLACER LES PESTICIDES DANS LES BACS MERCI ». L'affiche a été apposée dans le lieu d'entreposage. Je remarque que les contenants de pesticides visibles sur la photographie sont placés dans les bacs de type « Rubbermade ».

Aussi, l'exploitant mentionne au plan que ses factures ont été révisées et qu'ils y ont apporté les correctifs. Une facture d'utilisation est jointe au plan. Sur la facture je constate que les informations manquantes ont été ajoutées;

- Le numéro du permis; 450021
- Le nom complet du titulaire de permis; *Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.*
- La classe du pesticide utilisé; *Merit classe 3*
- Le nom du titulaire du certificat qui a accompli les travaux; art 53-54
- Le numéro du titulaire du certificat qui a accompli les travaux; art 53-54
- La signature du titulaire du certificat qui a accompli les travaux

4. Conclusion

Les manquements constatés lors des inspections du 16 novembre 2011 et du 21 août 2012 ont été corrigés.

5. Recommandations

Fermer le dossier.

Signature :



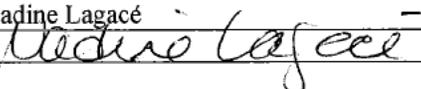
Date de rédaction : 2012-11-26

6. Vérification du rapport

Approuvé par : Nadine Lagacé

Fonction : Coordonnatrice

Signature :



Date : 2013-01-22

Commentaires :

Repentigny, le 10 septembre 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.
66 104, rue Dubois
Saint-Eustache (Québec) J7P 4W9

N/Réf. : 7820-14-01-00035-00
400959520

**Objet : Tenu des registres et entreposage des pesticides de l'entreprise
Service d'entretien de pelouses Pousse Vert inc. dans la
municipalité de Mascouche**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 21 août 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Ne pas entreposer les pesticides dans un lieu doté d'un aménagement de rétention
Code de gestion des pesticides, article 18
- Ne pas tenir un registre d'utilisation des pesticides contenant toutes les informations demandées
Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides,
article 51

Nous vous demandons de prendre **immédiatement** les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le **15 octobre 2012** un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Gabriel Desrosiers au numéro de téléphone 450 654-4355, poste 226.

...2

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.



NL/gd

Nadine Lagacé
Chef d'équipe, secteurs agricole et
hydrique

p.j. Informations sur les registres d'achats et d'utilisations

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-08-21	Heure d'arrivée : 11 h 13	Heure de départ : 11 h 50
Inspecteur : Gabriel Desrosiers		Accompagné de :

N° intervention : 300705754 et 300759571	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7820-14-01-00035-00	N° du rapport d'inspection : 400959319 et 400959317
N° demande : 200168346	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Faire le suivi de l'avis d'infraction émis le 29 novembre 2011 et s'assurer que la firme d'entretien d'espaces verts est conforme à la réglementation sur les pesticides.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Services d'entretien de pelouse Pousse Vert inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : 22736565	Type de lieu :
Localisation du lieu inspecté : 96-C, Montée Masson, Mascouche Qc, J7K 3B5	
Coordonnées géographiques du lieu :	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.	Propriétaire	66, rue Dubois suite 104, St-Eustache Qc, J7P 4W9	22736565

Conditions météo

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art 53-54	réceptionniste	450-474-3977

Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 8	Nombre de photos annexées au rapport : 8
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Gabriel Desrosiers avec un appareil photo de type Canon Power Shot A495. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\desga01\7820-14-01-0003500\2012-08-21	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport	
Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis	
<input type="checkbox"/> Plan	
<input type="checkbox"/> Carte	
<input type="checkbox"/> Autre	

2. Mise en contexte (facultatif)

À la suite de l'inspection effectuée le 16 novembre 2011, un avis d'infraction a été transmis à l'entreprise *Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.* pour les infractions suivantes;

1. Ne pas tenir un registre d'utilisation des pesticides contenant toutes les informations demandées.
 - Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides
 - article 51
2. Ne pas entreposer les pesticides dans un lieu doté d'un aménagement de rétention.
 - Code de gestion des pesticides
 - article 18
3. Ne pas effectuer les opérations de préparation et de chargement des pesticides dans un aménagement de rétention.
 - Code de gestion des pesticides
 - article 69

3. Description de l'inspection

Le 21 août 2012, je me rends chez *Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.* au 96-C, montée Masson pour faire le suivi des infractions constatées (manquements) en 2011 et pour m'assurer que l'entreprise respecte l'ensemble de la réglementation sur les pesticides.

À mon arrivée, je rencontre la réceptionniste. Je me présente et j'explique le but de mon inspection. Elle se souvient de moi et m'informe que des correctifs ont été apportés. Le propriétaire est absent..

Permis

Dans le bureau de l'entreprise, je constate que le permis pesticide est affiché sur le mur. Je note les informations suivantes sur le permis;

Titulaire : *Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.*
 Adresse: 96-C, Montée Masson, Mascouche
 No du permis : 450021
 Date d'expiration : 2013-09-23
 Catégorie : C4

Certificats

Pour les employés qui appliquent des pesticides, la réceptionniste m'informe que l'entreprise dispose des deux mêmes employés que l'an passé soit; art 53-54 (certificat CD4 no art 53-54 exp. 2014-05-21) et art 53-54 (certificat CD4 no art 53-54 exp. 2014-05-01).

Registres

Pour le registre d'utilisation, elle m'informe que les factures faisant office de registre ont été corrigées. Elle me montre une facture de travail effectué le 16 juillet 2012. Elle photocopie le document et me remet la copie.

Certaines informations exigées par l'article 51 du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides sont absentes;

- no du permis
- nom du titulaire du permis (non nom complet inscrit *Pousse Vert inc.*)
- classe du pesticide utilisé
- le nom du titulaire du certificat qui a accompli les travaux
- le no du certificat du titulaire qui a accompli les travaux
- la signature du titulaire du certificat qui a accompli les travaux

Pour le registre d'achats de pesticides (les factures d'achats), elle me dit que ce document se trouve à St-Eustache, chez *Pelouse Santé inc.*, l'actionnaire majoritaire de *Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.*

Entreposage

Les pesticides sont entreposés dans une pièce dans le garage de l'entreprise. Les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer les pesticides.

Je note que certains pesticides sont maintenant placés dans des bacs de plastiques de type « *Rubbermade* ». Ces bacs sont considérés comme des aménagements de rétention.

Certains pesticides (*Cygon et Merit*) ne sont pas placés dans les bacs et ne sont donc pas entreposés dans un lieu doté d'un aménagement de rétention. (voir Inventaire des pesticides entreposés en annexe)

Je note la présence de l'affiche indiquant les numéros de téléphone des services d'urgence dans l'entrepôt.

Je vois que du matériel pour ramasser une fuite ou un déversement de pesticides est présent dans l'entrepôt.

3. Description de l'inspection**Préparation & chargement**

La préparation des pesticides et le chargement des pesticides dans les camions servant à l'application s'effectuent dans le garage. Je vois qu'une bordure de béton a été installée et sert d'aménagement de rétention pour le chargement des pesticides dans les camions. Cela corrige le manquement à l'article 69 du Code de gestion des pesticides.

À la fin de l'inspection, je dis à la réceptionniste que je vais communiquer avec les gens de St-Eustache pour leur faire part de mon inspection et des manquements constatés.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Le 23 août 2012, j'ai une conversation téléphonique avec art 53-54 adjointe administrative chez *Pelouse Santé inc.* Je l'informe que j'ai fait une inspection chez *Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.* cette semaine. Je l'informe que j'ai vu la bordure de béton dans le garage et que l'infraction pour le chargement des camions sans aménagement de rétention est corrigée. Je lui dis que j'ai vu que des pesticides étaient placés dans des bacs Rubbermade, mais qu'il y avait aussi des pesticides qui ne l'étaient pas. Je lui dis qu'il y a donc encore infraction pour entreposage sans aménagement de rétention. Je l'informe que j'ai vérifié une facture de traitement (registre d'utilisation) et que certaines informations exigées étaient absentes du document et qu'il y a encore infraction pour le registre d'utilisation.

Elle aimerait que je lui détaille les informations exigées dans les registres. Je lui dis que je vais lui transmettre un document à cet effet.

Je lui demande de me transmettre une facture d'achat des pesticides de 2012. Je lui explique que j'avais noté que certaines informations exigées étaient absentes dans la facture d'achat 2010 qu'elle m'avait transmise. Je dis que je n'avais toutefois pas donné suite à ce constat.

Le 5 septembre 2012, je reçois la facture d'achat de pesticides. Il s'agit d'une facture d'achat de pesticides chez art 23-24

Le 10 septembre 2012, je vérifie la facture d'achat. Le document contient toutes les informations exigées par l'article 50 du *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides.*

Date de l'inspection : 2012-08-21

No de gestion documentaire : 7820-14-01-00035-00

5. Conclusion

Le manquement à l'article 69 du Code de gestion des pesticides a été dûment corrigé.

Lors de cette inspection, j'ai constaté deux manquements à la Loi sur les pesticides, soit :

- Ne pas tenir un registre d'utilisation des pesticides contenant toutes les informations demandées;
Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, article 51
- Ne pas entreposer les pesticides dans un lieu doté d'un aménagement de rétention;
Code de gestion des pesticides, article 18

Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements

- Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain
 - Aucune atteinte ou très faible risque d'atteinte puisque les manquements sont d'ordre administratif et d'ordre préventif;
- Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune
 - Atteinte à faible impact puisque les manquements sont d'ordre administratif et d'ordre préventif;
- Vulnérabilités du milieu affecté ou susceptible d'être affecté
 - Milieu récepteur n'ayant pas un caractère sensible puisque l'entreprise est située dans un parc industriel
- Facteur(s) aggravant(s) ou atténuant(s)
 - manquement de même nature constaté lors de l'inspection du 16 novembre 2012
 - historique du dossier - le contrevenant transmet bien les documents demandés

J'évalue les conséquences des manquements mineurs avec facteur aggravant.

6. Recommandations

Transmettre un avis de non-conformité pour les manquements cités en conclusion à *Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.*

Signature :



Date de rédaction :

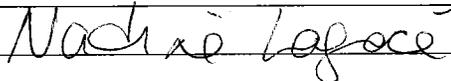
2012-09-10

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Nadine Lagacé

Fonction : Coordonnatrice

Signature :



Date :

2012-09-10

Commentaires :

PAR MESSAGERIE

Repentigny, le 29 novembre 2011

AVIS D'INFRACTION

Services d'Entretien de pelouses Pousse Vert inc.
96-C, Montée Masson
Mascouche (Québec)
J7K 3B5

N/Réf. : 7820-14-01-00035-00

N/Document : 400878567

**Objet : Non-conformité de certaines activités de votre entreprise localisée au
96-C, Montée Masson dans la municipalité de Mascouche.**

Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 16 novembre 2011 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation au règlement et au Code de gestion des Pesticides :

1. Ne pas tenir un registre d'utilisation des pesticides contenant toutes les informations demandées.
 - Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides
 - article 51
2. Ne pas entreposer les pesticides dans un lieu doté d'un aménagement de rétention.
 - Code de gestion des pesticides
 - article 18
3. Ne pas effectuer les opérations de préparation et de chargement des pesticides dans un aménagement de rétention.
 - Code de gestion des pesticides
 - article 69

Bureau de Repentigny

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7820-14-01-00035-00

Le 29 novembre 2011

Nous vous demandons donc de procéder aux corrections qui s'imposent dans les plus brefs délais et de nous soumettre un plan des correctifs d'ici le **30 décembre 2011**.

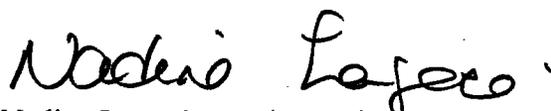
Aussi, nous vous demandons de nous transmettre un registre d'achats de pesticides, tel qu'exigé par l'article 50 du *RPCVUP (Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides)* d'ici le **30 décembre 2011**.

Veillez noter que selon l'article 46 de la Loi sur les pesticides, le ministre peut exiger de tout titulaire de permis qu'il lui transmette, dans le délai et dans les conditions fixés, tout ou partie des informations consignées aux registres prévus. Selon l'article 55 du *RPCVUP* un document constatant une transaction et contenant au moins les renseignements qui doivent être inscrits dans un registre prévu aux articles 47 à 53 peut tenir lieu d'un tel registre.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer ne nous privent du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Pour d'autres informations, vous pourrez communiquer avec le soussigné au 450-654-4355, poste 226.

NL/gd



Nadine Lagacé, coordonnatrice
Secteurs agricole et hydrique

pj : photographie

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Lanaudière

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-11-16	Heure d'arrivée : 14 h 41	Heure de départ : 15 h 45
Inspecteur : Gabriel Desrosiers	Accompagné de : Nancy Beaulieu	

N° intervention : 300651139	Type d'intervention : Inspection pour suivi d'infraction
N° gestion documentaire : 7820-14-01-00035-00	N° du rapport d'inspection : 400878238
N° demande : 200168362	Type de demande : Programme de contrôle des épandages de pesticides en milieu agricole.
But de l'inspection : Effectuer le suivi de l'avis d'infraction émis le 20 août 2010 et compléter le contrôle de l'entreprise en regard à l'ensemble de la réglementation sur les pesticides.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : 22736565	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté : 96-C, Montée Masson, Mascouche (Québec), J7K 3B5	
Coordonnées géographiques du lieu : 18T 0607311-5064211	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.	Propriétaire		227365565

Conditions météo
(Inspection à l'intérieur)

Personnes rencontrées			
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)	
art 53-54	réceptionniste	450-474-3977	

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : art 53-54			

Plainte			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 5	Nombre de photos annexées au rapport : 5
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Nancy Beaulieu avec un appareil photo de type CanonPowerShot A495. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\desga01\7820-14-01-0003500\2011-11-16	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

2. Mise en contexte (facultatif)

Le 18 août 2010, j'ai effectué une inspection au art 23-24 dans la municipalité de Terrebonne. Au moment de cette inspection, art 53-54 un employé de *Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.* procédait à l'application de pesticides sur la pelouse de la résidence. Lors de cette inspection, j'ai constaté les infractions suivantes :

*Service d'Entretien de Pelouses Pousse Vert inc. a appliqué sur une surface gazonnée un pesticide mélangé à un fertilisant.
(Infraction à l'article 67 du Code de gestion des pesticides)*

*Service d'Entretien de Pelouses Pousse Vert inc. n'a pas placé une affiche à tous les 20 mètres linéaires au pourtour de la superficie traitée et non clôturée.
(Infraction à l'article 71 du Code de gestion des pesticides)*

*Service d'Entretien de Pelouses Pousse Vert inc. a placé une affiche ne contenant pas toutes les informations requises suite à un traitement avec pesticides.
(Infraction à l'article 72 du Code de gestion des pesticides)*

Suite à l'inspection, j'ai transmis un avis d'infractions pour les infractions constatées et j'ai recommandé une inspection au bureau de l'exploitant, *Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.*, pour contrôler les aspects de la réglementation qui n'ont pu être contrôlés.

Le 17 septembre 2010, nous avons reçu le plan des correctifs adoptés par l'exploitant. Il nous expliquait qu'il y a eu une erreur de la part de l'employé, en ce qui concerne le mélange de fertilisant et de pesticides. L'employé a été rencontré et sensibilisé. Aussi, il était mentionné que les techniciens avaient été avisés de l'importance de placer les affiches correctement. L'exploitant m'a informé également que les informations devant être inscrites sur les affiches allaient être révisées.

3. Description de l'inspection

Le 16 novembre 2011, je me rends au bureau de l'exploitant au 96-C, Montée Masson dans la municipalité de Mascouche. À mon arrivée, je rencontre art 53-54 la réceptionniste. Je me présente et lui explique le but de mon inspection. Mme art 53-54 m'informe qu'elle est seule présentement. Nous convenons de faire l'inspection quand même et de compléter avec le propriétaire, les points ne pouvant pas être éclaircis aujourd'hui.

La réceptionniste m'informe que le bureau de l'entreprise ferme ses portes le 4 décembre pour ouvrir à la mi-mars. Elle ajoute que le bureau sœur de l'entreprise, *Pelouse Santé* à St-Eustache, demeure ouvert tout l'hiver. Les deux entreprises ont les mêmes propriétaires, Claude et Alain Gravel. art 53-54 dit que je peux aussi m'adresser à art 53-54 pour toutes questions.

Permis

L'exploitant dispose du permis requis pour l'application de pesticides sur surface gazonnée. Le permis est affiché à l'entrée du bureau. Je note les informations suivantes directement du permis :

Titulaire du permis : *Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.*
Adresse : *96-C, Mtée Masson, Mascouche*
Catégorie : *C4*
Numéro du permis : *450021*
Date d'expiration : *2013-09-23*

Je rappelle à art 53-54 qu'il faut aviser le ministère de tout changement des informations sur le permis, par exemple, l'adresse de l'entreprise.

Certificat

Deux employés procèdent à l'application de pesticides pour l'exploitant. Ces emplois sont stables. Les employés plus jeunes procèdent seulement à des traitements d'aération de pelouses ne nécessitant pas l'utilisation de pesticides.

Je note les informations suivantes à partir de photocopies des certificats des deux employés procédant à l'application de pesticides :

Titulaire du certificat : art 53-54
Adresse :
Numéro du certificat :
Date d'expiration :
Catégorie :

Titulaire du certificat :
Adresse :
Numéro du certificat :
Date d'expiration :
Catégorie :

3. Description de l'inspection

Je rappelle à art 53-54 qu'il faut aviser le ministère des changements, au même titre que pour le permis.

La réceptionniste me confirme que les titulaires portent leurs certificats au moment des applications de pesticides.

Registre d'achat

art 53-54 m'apprend que les achats de pesticides ainsi que la gestion de ces achats se font par l'entreprise de St-Eustache. Elle me conseille de contacter Claude Gravel, Alain Gravel ou art 53-54 pour faire la vérification du registre d'achat. Elle me laisse une carte d'affaires avec les coordonnées de l'entreprise de St-Eustache.

Registre d'utilisation

Je demande à art 53-54 si l'entreprise dispose d'un registre d'utilisation de pesticide. Il n'y a pas de tel registre. J'explique que la tenue de factures peut faire office de registre d'utilisation. Je demande une facture d'application de pesticide effectuée chez un client de l'entreprise, pendant l'année 2011. art 53-54 me montre une facture, le document porte le numéro 1102000.

Les informations suivantes (exigées par le règlement) se trouvent sur le document :

- Le nom et l'adresse de l'entreprise titulaire du permis; *Services d'entretien de pelouses Pousse Vert inc.*
- La date d'exécution des travaux; *2011-07-18*
- Le nom et l'adresse du client; art 23-24
- L'emplacement du traitement; *la cour avant et arrière*
- L'objet du traitement; *4500 pieds*
- Le motif justifiant le traitement; *vers blanc (c'est toujours le même)*

Les informations suivantes (exigées par le règlement) ne se trouvent pas sur le document :

- Le numéro de permis de l'entreprise titulaire
- Le nom, la classe, le numéro d'homologation et la quantité du pesticide utilisé
- Le nom du titulaire du certificat ayant procédé à l'application, son numéro de certificat et sa signature

J'informe art 53-54 les informations manquantes, elle les prend en note. Je lui explique que l'absence des ces informations constitue une infraction, qu'un avis d'infraction sera transmis et que nous demanderons des correctifs à cet égard.

L'exploitant conserve déjà ses factures pour un minimum de cinq ans.

Entreposage

Les pesticides sont entreposés dans une pièce fermée du garage chauffé adjacent au bureau. Les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer les pesticides.

La pièce dans laquelle sont entreposés tous les pesticides n'est pas dotée d'un aménagement de rétention. J'explique à la réceptionniste que cette situation représente une infraction. Je mentionne que pour ces formats de pesticides, une solution simple est de placer les pesticides dans des bacs étanches de type *Rubbermade*.

Une affiche indiquant les numéros de téléphone des services d'urgence a été placée à l'entrée du lieu d'entreposage pendant cette inspection.

L'exploitant dispose du matériel nécessaire pour nettoyer une fuite ou un déversement de pesticides dans le garage (balais, mope, sceau).

Préparation et chargement

La préparation et le chargement des pesticides s'effectuent dans le garage. Les appareils d'application sont placés dans des camions. Les camions entrent dans le garage pour l'opération de chargement. Un drain de plancher est présent dans le garage et le lieu de préparation et de chargement des pesticides n'est pas doté d'un aménagement de rétention. J'informe art 53-54 sur ce point qui devra être corrigé.

L'alimentation en eau pour la préparation des pesticides se fait par l'entremise de réservoir en plastique.

Application

Je vérifie un modèle d'affichette à apposer suite à une application de pesticides. L'affichette n'a pas été modifiée depuis l'an passé. La réceptionniste me montre comment l'applicateur étampe son no de certificat et son nom sur l'affichette. Au verso de l'affichette, je vois qu'une espace est prévue pour inscrire le nom commercial et le no d'homologation du pesticide utilisé. Je rappelle à Mme qu'il faut aussi inscrire l'ingrédient actif.

Date de l'inspection : 2011-11-16

No de gestion documentaire : 7820-14-01-00035-00

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Le 29 novembre 2011, j'ai une conversation téléphonique avec art 53-54 Je l'informe de l'inspection effectuée et des infractions constatées. Je lui demande de me faire parvenir un registre (ou facture) d'utilisation de pesticides. Elle dit qu'elle va vérifier ce point, mais qu'un des propriétaires est en vacance. Elle n'aura peut-être pas l'information tout de suite.

5. Conclusion

Des mesures ont été prises par *Service d'Entretien de Pelouses Pousse Vert inc.* pour corriger les infractions constatées lors de l'inspection du 18 août 2010.

La vérification du registre d'achats de pesticides de *Service d'Entretien de Pelouses Pousse Vert inc.* n'a pu être effectuée lors de cette inspection, car les achats de pesticides seraient faits par l'entreprise *Pelouse Santé inc.*

Service d'Entretien de Pelouses Pousse Vert inc. entrepouse des pesticides dans un lieu qui n'est pas doté d'un aménagement de rétention.

(Infraction à l'article 18 du Code de gestion des pesticides)

Service d'Entretien de Pelouses Pousse Vert inc. prépare et charge des pesticides dans un lieu qui n'est pas doté d'un aménagement de rétention.

(Infraction à l'article 69 du Code de gestion des pesticides)

Service d'Entretien de Pelouses Pousse Vert inc. ne tient pas de registre d'utilisation des pesticides contenant toutes les informations demandées.

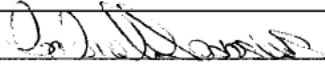
(Infraction à l'article 51 du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides)

6. Recommandations

Transmettre un avis d'infraction à *Service d'Entretien de Pelouses Pousse Vert inc.* pour les infractions aux articles 18 et 69 du Code de gestion des pesticides et l'article 51 du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides.

Dans l'avis d'infraction, demander à l'entreprise de nous transmettre un registre d'achats des pesticides pour en faire la vérification.

Signature :



Date de rédaction :

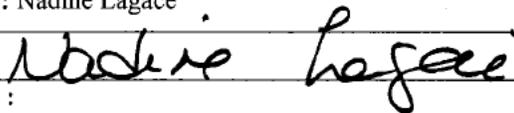
2011-12-02

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Nadine Lagacé

Fonction : Coordonnatrice

Signature :



Date :

2011-01-02

Commentaires :

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Réparateurs d'électroménagers

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de la vérification : 2008/07/22	Heure d'arrivée : 11h30	Heure de départ : 11h35
	Réalisée par : Evelyne Dore		
	Accompagné de : —		
	SAGO		
	Demande : 200169492	Intervenant : Y 2073910	Lieu d'intervention : X2105836
		Intervention : 300452246	
	Type d'intervention :	<input checked="" type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic) <input type="checkbox"/> Deuxième inspection <input type="checkbox"/> Troisième inspection	

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : Ameublement 640	
	Autre nom : Les ameublements 640 inc.	
	Adresse civique : 96, Montée Masson	
	Municipalité : Mascouche	Code postal : J7K 3B5
	Téléphone : (450) 474-3840	Télécopieur : Cellulaire :
	Courriel :	Site internet :
	N° de gestion documentaire : 7610-14-01	Matricule Cidreq : 1147064915
	GPS (19T) : NAD 83	Longitude (x) : 73°39'15.33" O
Heures d'ouverture :		

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
		art 53-54	Commis	

BUT DE LA VÉRIFICATION	But : Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures.
-------------------------------	--



96, Montée Masson
Mascouche (Québec) J7K 3B5
Tél.: (450) 474-3840 ■ (450) 474-2675
Fax: (450) 474-5948

Sortie 24 de l'autoroute 25
Sortie 42 de l'autoroute 640

Ameublements 640 inc.

Meubles ■ Matelas
Électroménagers

art 53-54

RÉPARATEURS D'ÉLECTROMÉNAGERS

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques
	20, 24 et 25	L'entreprise a-t-elle rechargée ou réparée des équipements de climatisation ou de réfrigération ou des refroidisseurs fonctionnant avec des CFC?			X	
	10	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération?			X	Marque : Modèle : No de série : Norme :
	43, 46 et 47	L'entreprise a-t-elle des frigoristes qualifiés à son emploi?			X	
	25	L'entreprise a-t-elle fait des recharges temporaires de refroidisseurs avec un CFC?			X	

ATTESTATION DE QUALIFICATION ENVIRONNEMENTALE	Numéro	Nom de l'employé	No. De l'attestation	Organisme délivrant	Date d'émission	Date d'expiration	Type de travaux	Vu	
								Carte	Diplôme
1									
2									
3									
4									
5									

Références types de travaux : H1 : Appareils frigorifiques H2 : Extincteurs H3 : Véhicules H4 : Appareils domestiques

CONCLUSION	L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Règlement. <input type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Règlement. <i>Sur Canada 411, il est écrit que l'entreprise fait le service. L'entreprise ne fait pas de réparation les clients sont référés à des réparateurs. Lorsqu'un évènement a un réfrigérateur qui ne fonctionne plus, l'entreprise les réfère à: art 23-24</i>
	Transmettre une lettre <input type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input checked="" type="checkbox"/> Fermer le présent dossier. <i>Faire une vérification chez les art 23-24</i>
SIGNATURES	Vérificateur : <u>Evelyne Doré, étudiant</u> <i>Evelyn Doré</i> Signature Date : <u>2008/07/22</u> Année / mois / jour <small>Lettres moulées</small>
	Superviseur : <u>Serge Dubois</u> <i>Serge Dubois</i> Signature Date : <u>2008/07/29</u> Année / mois / jour <small>Lettres moulées</small>
Commentaires du superviseur :	